

Témoignage de Georges S.

(décembre 2017)

Je suis issu d'une famille juive installée en Algérie vraisemblablement après l'expulsion d'Espagne en 1492¹. J'y suis resté jusqu'en 1949.

Comme tous les juifs d'Algérie, mes grands-parents sont devenus citoyens français grâce au décret Crémieux du 24 octobre 1870.

1. Mon père Simon a été enrôlé dans l'armée française le 7 mai 1907 en tant qu'infirmier. Placé en disponibilité puis dans la réserve de l'armée entre 1909 et le 5 août 1914. Nommé sergent-fourrier (chargé de distribuer les vivres et de pourvoir au logement des militaires), dans le 3^{ème} régiment de zouaves puis dans le 1^{er} régiment de marche d'Afrique (RMA), régiment d'infanterie appartenant à l'Armée d'Afrique créé le 1^{er} février 1915 et dépendant de l'armée de terre française. Simon combat en Orient à partir du 4 mars 1915 et a été blessé aux Dardanelles le 21 juin 1915.

Sur sa fiche de matricule militaire, il est mentionné « Très bon sergent major qui a toujours vaillamment accompli son devoir. Blessé deux fois (« 1°. Section de la cheville droite par balle. 2° Plaie pénétrante du poignet gauche par éclat d'obus ». Cité à l'ordre du régiment du 1^{er} RMA le 10 mai 1918. « Excellent sous-off courageux et brave. Blessé aux Dardanelles à la tête de sa section. »

Il est cité à l'ordre du régiment, il a terminé la guerre de 14-18 avec la médaille militaire (Décret du 21/1/28).

Notre père nous a souvent parlé du déluge de feu qui régnait aux Dardanelles. Ainsi que le raconte mon frère dans ses mémoires, *« Pour lui, «14-18» avait été l'expérience majeure de son existence. Pendant ces quatre années, il avait vraiment vécu des événements qui trempent un caractère, qui font ou défont un homme.*

C'était surtout les soirs d'hiver, dans la cuisine où régnait la grande table ovale recouverte de sa toile cirée à carreaux, sous la lampe à suspension, que les récits prenaient toute leur force.

C'était en général le vendredi soir ou le samedi soir que mon père se laissait aller à nous raconter sa guerre. Nous le forçons un peu, certes, mais il ne fallait pas cependant beaucoup insister pour qu'il se laisse convaincre.

C'était les Dardanelles surtout qu'il affectionnait par-dessus tout. Les tranchées des Dardanelles. Face aux Turcs, les Turcs eux aussi dans les tranchées. Sous la pluie qui n'arrêtait pas de tomber... Et les souvenirs défilaient... Nous les connaissions tous par cœur. Nous chérissions par-dessus tout celui du colonel.

«Pas plus haut que trois pommes, pas plus grand que toi», disait-il en désignant l'un d'entre nous. Et nous, nous nous regardions fascinés qu'un colonel ait pu être de notre taille. «Pas plus haut que toi, reprenait-il. Il est arrivé près de nous, et il a dit, en colère :

“Vous n'allez pas rester ici comme des imbéciles. il faut sortir des tranchées, attaquer, se lancer à l'assaut des lignes ennemies, les déloger de leurs positions.

– Impossible, lui a répondu notre capitaine, impossible, mon Colonel !

– Impossible n'est pas français”, dit sèchement le colonel. Et comme il était très petit, on lui a apporté un petit tabouret pour qu'il puisse voir les lignes ennemies. Il est monté sur son tabouret en répétant : “Impossible n'est pas français, Capi...” Il n'avait pas fini de dire sa phrase qu'il reçut une balle en plein front, sa tête ayant dépassé le mur de protection que constituait la tranchée.»

Mon père, qui était juste derrière lui, reçut le petit colonel dans ses bras, et il racontait qu'il avait de la cervelle et du sang plein sa vareuse... »

¹ Mais l'installation peut également être liée aux différentes "diasporas" de la population juive, qui se sont produites tout autour de la Méditerranée, avant et après l'avènement du christianisme

2. La médaille militaire de mon père aura des conséquences importantes sur ma vie car c'est grâce à elle (ou à cause d'elle) que j'ai poursuivi mes études au lycée d'octobre 1941 à octobre 1943 malgré l'exclusion de la quasi-totalité des enfants juifs des établissements scolaires organisé par la loi du 21 juin 1941, promulguée en Algérie le 23 août.

En effet, cette loi s'inscrit dans le cadre du statut discriminatoire des juifs après l'abrogation le 7 octobre 1940 du décret Crémieux qui avait accordé la nationalité française aux juifs d'Algérie.

Aux termes de la loi du 21 juin 1941, les juifs n'étaient plus admis dans les facultés ou instituts d'études supérieures que dans une proportion de 3 % de l'effectif des étudiants non juifs inscrits l'année précédente. L'enseignement public, primaire ou secondaire, reste accessible dans les proportions de 7 % des effectifs de chaque école. Une loi du 19 octobre 1942 réduit le *numerus clausus* à 3,5 %.²

Cela signifiait que lorsque, dans une classe, le nombre d'enfants juifs dépasse un certain seuil (7 % ramené à 3,5 %), cela devenait insupportable pour l'ensemble de la classe. Avec un *numerus clausus* à 7 %, dans un lycée de 700 élèves, on pouvait admettre 49 élèves juifs. Dans une classe de 28 élèves, 2 élèves juifs pouvaient être admis.

Je laisse à nouveau la parole à mon frère pour expliquer le système.

« Mais sur quels critères allait-on choisir ces Juifs deux fois élus : une fois par Jéhovah ; l'autre, par Pétain ?

Le choix des Juifs admis à suivre les cours se ferait en fonction de la nationalité des parents, et des médailles acquises par le père lors de la grande guerre de 14-18...

Ainsi, dans une classe de 35 élèves français, on pouvait admettre 2,4 élèves juifs. Le directeur de l'établissement était autorisé, en cas de décimale, non pas à couper l'élève en deux, mais, mesure plus clémentine, à prendre le chiffre entier le plus bas comme chiffre de référence. Donc, ici, deux élèves juifs entiers.

Le nombre d'élèves une fois défini, une deuxième sélection s'opérait : qui, parmi ces enfants juifs, allait pouvoir être admis en classe ? Etaient reçus en priorité, dans le cadre des pourcentages définis par la loi, les enfants dont le père avait la Légion d'honneur. Entre deux Légions d'honneur, un bras, ou une jambe, en moins était un plus très apprécié. Ensuite, venaient dans l'ordre décroissant : la médaille militaire, avec toujours ce petit plus du membre en moins ; puis, avec ou sans palmes, la croix de guerre ; en tout dernier lieu, le titre d'ancien combattant. Enfin, ceux dont les pères n'avaient aucun titre pouvaient très bien aller se faire voir ailleurs. »

Aussi, en octobre 1941, grâce à la médaille militaire de mon père, j'ai pu poursuivre mes études en 5^{ème} (et mon jeune frère en 6^{ème} mais il fut renvoyé en juin 1942 pour des raisons de conduite...).

J'étais entré au lycée Laperrine de Sidi-Bel-Abbès en 6e, en octobre 1939. L'année de la 6e s'est déroulée sans problème particulier, avec des professeurs très attachants (pour le latin, Mlle Ouzenau et un professeur génial pour le français, M. Cazalet; mobilisé durant l'année - on nous a dit qu'il avait été tué dans les combats de mai-juin 40).

En octobre 1940, on nous annonce le *numerus clausus* de 7%. L'application du *numerus clausus* ramène le nombre de juifs dans ma classe à 3 : Chouraki, Bouhana et moi. La classe était sans doute de 35 à 40 élèves.

L'année 40-41 a commencé à être pénible (insultes des élèves, comportements discriminatoires de certains professeurs...), mais en définitive supportable parce que je me réfugiais dans mon travail, mes discussions et mes jeux avec mes camarades juifs. Ils étaient, eux, beaucoup mieux construits que moi pour répliquer aux insultes et se faire respecter des élèves non-juifs; en outre, parmi ceux-ci, 2 ou 3 étaient sympathiques avec moi, en particulier un nommé Jodar.

En octobre 41, le *numerus clausus* a été ramené à 3,5%. J'avais 13 ans. L'année 41-42 fut un enfer.

Pour un garçon fragile comme moi, incapable de résister physiquement et moralement aux insultes et aux coups des élèves, ce fut chaque jour une épreuve dont je garde encore le souvenir cuisant. On m'avait affublé d'un diminutif finalement pas tellement désagréable : "canari tchoui tchoui" (parce que j'étais venu un jour à l'école

² Je suis formel sur ces pourcentages, ayant vécu dans ma chair les insultes du type "3,5 %". Mais les documents historiques consultés à l'occasion de ce témoignage mentionnent des pourcentages doubles : 14 % et 7 %.

avec un T-shirt de couleur jaune), mais je le ressentais comme une brûlure, chaque fois qu'on m'appelait ainsi - jamais par mon nom ou par mon prénom; et j'avais aussi cette réaction parce qu'à ce "surnom" étaient associées des formules terribles : je ne me souviens que de quelques unes, émanant tant du professeur Gobin mais aussi de certains élèves. Pour ce professeur raciste, je n'avais plus de nom. Je m'appelais, selon son humeur, «Numerus Clausus», ou bien « 3,5 % ». ...:

"3,5 % ta place est au fond de la classe » ; « 3,5 %, 13 en version latine... » ; «Numerus Clausus, au tableau... » ;

"Ne lève pas les yeux sur le drapeau français, tu risques de le salir..." (quand le drapeau était hissé dans la cour du lycée) ; "Ne chante pas "Maréchal nous voilà - ta bouche va salir ce chant....".

A cela s'ajoutait, de manière courante : "sale juif", "bonjour tafina"....ou encore des chansons "en vogue" à Sidi-Bel-Abbès : "A bas les juifs, à bas les juifs, on va les pendre par le pif..." etc...etc...

Et ainsi de suite, tout au long de l'année. Je souffrais et je ne disais rien. Je me levais, j'allais au tableau... Personne ne se révoltait, ni dans la classe, ni hors de la classe...

J'ai vécu cet enfer sans jamais en parler à mon entourage.

Ma mère a été stupéfaite de l'apprendre quelques années plus tard, et je ne m'explique pas pourquoi je m'étais ainsi replié sur moi-même. Je pensais sans doute que je méritais ce genre d'insultes parce que je n'avais pas la force physique de répliquer et de me battre, comme savait par exemple le faire Bouhana et Chouraki, l'année précédente; j'avais honte de cette faiblesse physique, et donc je cachais ce que j'endurais. Je me réfugiais dans le travail ; j'étais un bon élève. Je crois même que j'ai eu les félicitations du Conseil de Discipline, mais je n'en suis pas tout à fait sûr.

De retour à la maison, je lisais beaucoup...en fermant la porte de ma chambre, et je me sentais bien dans le calme de cette chambre, plongé dans mes lectures. Je me ressourçais ainsi le soir avant d'affronter l'enfer du lendemain qui commençait par le drapeau et "Maréchal nous voilà...".

J'ajoute que, sous prétexte de ma "faiblesse physique", le prof de gym m'excluait de tous les sports (basket, volley, etc...). Je n'ai commencé à prendre du plaisir qu'en courant tout seul autour du préau du lycée; en courant, je me sentais devenir moins faible, et c'était mon seul moment de plaisir au lycée.

Dire que ces épreuves ont déterminé ce que je suis aujourd'hui peut apparaître comme un peu "mécaniste", mais c'est la réalité que je ressens aujourd'hui tous les jours : ma réaction physique devant toute personne qui humilie les autres, ma réaction naturelle pour me sentir du côté de ceux qui sont humiliés, ma volonté, tout au long de ma vie, d'être du côté de ceux que la société rejette (même si je n'ai pas eu le courage physique de militer). Il est certain que les brimades subies pendant toutes ces années, sans possibilité de réagir, ont structuré mon caractère et ma personnalité.

De leur côté, les élèves exclus n'ont pas vécu cette période de la même façon.

Ma femme, exclue du lycée a suivi les cours dans une école juive dont tous les enseignants étaient juifs. Elle garde de cette période un souvenir de grande liberté et de grande proximité avec les professeurs.

Ce n'est pas le cas de Jacques Derrida, qui le jour de la rentrée scolaire, en octobre 1941, sera convoqué et congédié par le proviseur de son lycée. Le tout jeune adolescent âgé de 10 ans n'est plus français, et en tant que juif, il est exclu de l'enseignement. Il gardera de cet affront une blessure ineffaçable.

Il faudra plus de six mois après le débarquement des Américains pour que les lois pétainistes soient abrogées et que l'ensemble des écoliers et lycéens juifs soient de retour à l'école en octobre 1943.